



INFORMATION N° 1 - INONDATIONS

Maurecourt, le 1^{er} février 2021

Nos Réf. : JT/SL

Objet : Information riverains Alerte risque inondation Seine/Oise

Madame, Monsieur,

Compte tenu des conditions climatiques de ces derniers jours, les services VIGICRUE nous informent sur un risque éventuel de crue. Le niveau de l'eau est susceptible de monter de nouveau dans les prochains jours suite à l'annonce des précipitations prévues cette semaine.

Aussi, nous vous demandons de rester vigilants et de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin de mettre en sécurité vos biens qui pourraient être impactés par la montée des eaux.

Nous vous prions également de bien vouloir prévoir de déplacer les véhicules en stationnement des voies susceptibles d'être inondées. Merci de les stationner sur les parkings hors zone inondable sans gêner les accès pour les secours.

Un numéro d'urgence inondation est activé dès maintenant 06.01.59.08.87, joignable 24 h/24 h et 7 j/7 j.

Nous vous tiendrons informés régulièrement en fonction des renseignements reçus par la Préfecture.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,

LOUIS NISSIER

Département des Yvelines




Arrondissement de Saint Germain en Laye Canton de Conflans-Sainte-Honorine



Rappel des consignes ordinaires à appliquer suivant le niveau des inondations

Risque majeur : phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.
En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter les consignes générales suivantes :

Dans tous les cas :

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une radio portable équipée de piles • Une lampe de poche (piles à vérifier) • Une réserve d'eau potable • Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant des affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) • S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p>Ecouter la radio France-Info et radios locales</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école Ils seront pris en charge par leurs enseignants</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ne pas téléphoner Pour libérer les lignes pour les secours Sauf : cas de nécessité vitale</p>  </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouter la radio • Evaluer les dégâts • S'éloigner des zones dangereuses • Se mettre à la disposition des secours

Consignes spécifiques :

- **Evacuation :**
 - Couper les réseaux (gaz, eau, électricité)
 - Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité
 - Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
 - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues
- **Confinement :**
 - Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
 - Fermer les portes et fenêtres, et les calfeutrer
 - Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
 - Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
 - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)